



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

MISSION D'AUDIT SUR LES INDUSTRIES TECHNIQUES DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Document remis à Madame Véronique CAYLA, Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée, par Monsieur Jean-Frédéric LEPERS, Contrôleur général économique et financier, et Monsieur Christian NINAUD, consultant-expert.

15 juin 2010

Le secteur des industries techniques connaît actuellement une phase économique particulièrement difficile dont les raisons multiples et les effets délétères à terme sur l'ensemble de notre création cinématographique et audiovisuelle imposent une réflexion très largement ouverte et des mesures à la fois conjoncturelles et structurelles qui embrassent la totalité du secteur et mobilisent tous les acteurs privés et publics.

La présente note présente les conclusions d'une mission confiée à ses rédacteurs par la Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Elle est destinée à ouvrir le débat, informer les partenaires publics et poser les bases des premières mesures à prendre.

Après un examen de la situation financière des entreprises du secteur des industries techniques, ce document examine les causes des difficultés qu'elles rencontrent puis formule des propositions de solutions à court et moyen terme dans le dessein de conforter durablement la filière.

SOMMAIRE

1 – Une situation financière globalement dégradée.....	4
1.1 - <i>Présentation des entreprises du secteur des industries techniques.....</i>	4
1.2 - <i>Analyse de la situation financière des industries techniques.....</i>	5
2 - Les causes des difficultés actuelles	7
2.1 - <i>Crise technologique : la numérisation de l'ensemble de la filière.....</i>	7
2.2 - <i>Crise économique : ralentissement de la production cinématographique et de fiction audiovisuelle en 2009.....</i>	8
2.3 - <i>Difficultés croissantes d'accès au crédit bancaire</i>	8
2.4 - <i>Problèmes de trésorerie liés notamment aux usages du secteur en matière de relation client / fournisseur</i>	9
2.5 - <i>Concurrence intense sur les prix entre les principaux acteurs</i>	9
2.6 - <i>Concurrence internationale accrue pour attirer les tournages et la fabrication des films.....</i>	9
2.7 - <i>Difficultés récurrentes sur le marché de la production de films publicitaires.....</i>	9
3 - Les mesures.....	10
3.1 - <i>Reporter et alléger les dettes fiscales et sociales, pour un impact immédiat.....</i>	10
3.2 - <i>Mobiliser les sources de financements longs.....</i>	11
3.3 - <i>Un accompagnement des moyens humains.....</i>	12
3.4 - <i>Une procédure de recouvrement clients à réformer.....</i>	13
3.5 - <i>Accompagner le développement du marché</i>	13
3.6 - <i>Un soutien spécifique à la production de films publicitaires.....</i>	14
3.7 - <i>Améliorer la connaissance du secteur et de ses enjeux économiques.....</i>	14

1 – Une situation financière globalement dégradée

1.1 - Présentation des entreprises du secteur des industries techniques¹

Ce sont environ 500 entreprises qui, sous le vocable « d'industries techniques », fournissent la matière support des œuvres originales (pellicule, cassette, disque dur), les équipements pour les tournages (prises de vue, prise de son, machinerie, éclairage, etc.) et les installations fixes équipées pour les tournages (studios).

Elles assurent également la modification des images imposée par le récit (post-production et effets spéciaux) et la reproduction des œuvres originales pour la diffusion (copies, traitement dans les laboratoires, duplication). Elles fournissent enfin le matériel permettant la projection dans les salles, la diffusion à la télévision ou sur l'internet et les outils nécessaires à la conservation des œuvres (numérisation, archives, stockage).

Elles sont principalement recensées sous trois codes APE (activité principale exercée) dans la nomenclature INSEE :

- code 5912Z : activités de post-production ;
- code 5911C : activités de production de films pour le cinéma ;
- code 5920Z : édition musicale et enregistrements sonores.

Si 80 % de ces entreprises de taille modeste réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€, l'ensemble représente un montant annuel de chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 Md€. Plus de 85 % de ces entreprises emploient moins de 50 salariés et 38 % moins de 10 salariés.

En 2008 (derniers chiffres disponibles), les investissements des prestataires techniques ont faibli pour retrouver un niveau équivalent à celui de 2006. Ils correspondent en moyenne à 7,5 % du chiffre d'affaires des entreprises (11,5 % en 2007).

Investissements des industries techniques (M€)

	2004	2005	2006	2007	2008
investissements	34,5	47,0	63,3	92,5	60,0
chiffre d'affaires	718,3	776,0	803,5	805,0	798,0
investissements / chiffre d'affaires	4,8 %	6,1 %	7,9 %	11,5 %	7,5 %

Investissement relatif à l'achat de nouveaux équipements - Source : FICAM.

¹ Données collectées et analysées par la FICAM (Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia), qui regroupe plus de 180 entreprises *stricto sensu* représentant environ 70 % de l'ensemble des industries techniques. Ces données portent sur un panel de 109 sociétés ayant fourni des données exploitables sur plusieurs années.

1.2 – Analyse de la situation financière des industries techniques

Cette analyse, réalisée à partir d'un échantillon représentatif d'une vingtaine d'entreprises, a été conduite par groupe d'activités pour tenir compte de la variété des métiers exercés au sein du secteur des industries techniques. Ces cinq groupes sont les suivants :

- Groupe 1 : prestataires techniques de plateau, prestataires de prise de vue, régies mobiles, véhicules techniques et loueurs de matériels ;
- Groupe 2 : laboratoires, entreprises de doublage et sous titrage ;
- Groupe 3 : post-production numérique image et son ;
- Groupe 4 : animation, effets spéciaux, 3D ;
- Groupe 5 : constructeurs de matériels techniques.

L'objectif a consisté, malgré un échantillon réduit², à réunir les données d'au moins 4 entreprises pour chaque groupe de métiers. Les principaux ratios ont été tirés de cet échantillon :

- pour la structure de bilan : en donnant une moyenne calculée au prorata de la part de ces entreprises en total de bilan par rapport au total de bilan cumulé de l'ensemble de l'échantillon du groupe ;
- pour la batterie de ratios, au prorata des chiffres d'affaires.

Ratios significatifs des entreprises du secteur des industries techniques (2008)

	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	groupe 5
Ratios de structure					
Capitaux propres	23	32	25	53	31
Dettes	77	68	75	47	69
Actif immobilisé	34	15	25	31	12
Actif circulant	66	85	75	69	88
Fonds de roulement	60,5	49,8	69,8	126,0	9,4
Besoin en fds de roulement	69,4	72,6	51,1	64,0	(9,8)
Trésorerie	(62,0)	(19,9)	19,7	23,3	17,0
Endettement financier	22,8	6,8	14,7	8,6	7,3
Ratios de gestion					
Croissance du CA	0,1	0,02	(0,2)	0,1	0,7
Valeur ajoutée	39,2	40,2	55,7	70,5	34,7
Excédent Brut d'Exploitation	1,8	9,4	6,4	13,7	3,8
Résultat net	(1,3)	4,3	(0,5)	5,9	(0,4)
Capacité d'autofinancement	0,4	4,6	4,7	8,8	2,5
Frais de personnel	93,2	76,7	83,5	81,4	81,7
Frais financiers	1,7	0,5	1,5	0,4	1,4
Rotation d'actif	1,3	1,0	1,4	1,8	1,3
Rotation des stocks	47,2	1,9	0,7	0,2	173,3
Crédit client	82,3	218,3	109,3	110,0	86,0
Crédit fournisseur	75,8	92,5	39,3	56,7	101,0
Rentabilité Economique	0,4	8,0	(0,4)	4,2	(0,1)
Degré d'amort. des immob. corp.	2,7	73,1	72,6	ns	68,4
Liquidité de l'entreprise	0,5	1,7	0,9	0,8	0,6
Rendement capitaux propres nets	7,9	26,9	ns	13,7	22,5

² Les résultats présentés doivent donc être considérés avec les précautions d'usage.

L'analyse des bilans des 5 groupes révèle des différences importantes selon les métiers. À titre d'exemple, le poids des capitaux propres varie de 23 % du total du bilan pour l'entreprise type du groupe 1 à 53 % pour l'entreprise type du groupe 4. Corrélativement, les entreprises les plus endettées sont celles du groupe 1, avec 77 % de dettes en moyenne dans le total de leur bilan.

On peut cependant relever des tendances générales inquiétantes qui justifient les mesures proposées dans la troisième partie de ce document.

► **Insuffisance de fonds propres**

À l'exception de l'échantillon du groupe 4, le montant des fonds propres se situe dans une fourchette de 20 % à 30 % du total de bilan. Cette relative faiblesse des fonds propres, notamment si on compare leur montant à celui de l'actif circulant (66 % dans le groupe 1 et jusqu'à 75 % pour le groupe 3) rend les entreprises dépendantes des aléas de gestion. Elle peut les placer dans une situation très délicate dès lors qu'il y a baisse de la production, car les fonds propres, compte tenu notamment du montant élevé et incompressible des charges de personnels, ne sont pas suffisants pour financer les actifs circulants.

Le recours aux crédits bancaires de court terme s'avère donc indispensable et soumet ces entreprises aux aléas de la conjoncture financière.

► **Faiblesse du fonds de roulement**

La conjugaison de la faiblesse des fonds propres et de besoins d'exploitation amplifiés par la durée très longue du crédit client (cf. *infra*) génère un besoin en fonds de roulement important et une trésorerie tendue ou négative. Les sociétés sont donc là aussi rendues fragiles et dépendantes des crédits court terme et découverts bancaires.

► **Importance du poids des frais de personnels par rapport à la valeur ajoutée**

Ce niveau élevé – entre 76 et 90 % selon les groupes – pèse d'autant plus sur la structure financière des entreprises qu'il s'agit souvent de personnels fortement qualifiés et/ou présents durablement dans les entreprises.

► **Capacité d'autofinancement relativement faible**

Cette ressource interne (flux de trésorerie) représente le potentiel dont dispose l'entreprise pour financer la croissance de son activité et ses nouveaux investissements. Cette capacité de financement, mesurée par rapport au chiffre d'affaires, est relativement faible pour presque tous les groupes. Cette information rejoint les observations sur les difficultés de ces entreprises à faire face aux investissements nouveaux que nécessite le passage au numérique (cf. *infra* 2.1)

► **Un niveau de crédits clients important**

Exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires, le niveau de crédit client est toujours nettement plus élevé que celui du crédit fournisseur. Seules les entreprises du groupe 5 semblent avoir globalement un meilleur équilibre avec 3 mois de crédit fournisseur et quelques jours supplémentaires de crédit client.

► **Relative faiblesse de la rentabilité économique**

Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la rentabilité est assez faible. Toutefois, le rendement des capitaux propres nets est beaucoup plus élevé, mais cela résulte davantage de la faiblesse des fonds propres que du niveau des bénéfices générés.

► **Un niveau de valeur ajoutée satisfaisant, entre 34 et 70 % du chiffre d'affaires**

Les entreprises du secteur sont clairement des industries de production. Les stocks n'y sont généralement pas très importants. C'est essentiellement la valorisation technique apportée par les personnels qui valorise le produit (d'où une masse salariale importante).

► **Des équipements fortement amortis**

À l'exception notable des entreprises du groupe 2, les équipements, parfois lourds (laboratoires), sont fortement amortis. Il devrait en résulter des marges d'investissement pour le renouvellement nécessité par le passage au numérique. Toutefois, la faiblesse de la capacité d'autofinancement rend ces entreprises dépendantes des banques pour leurs investissements.

2 - Les causes des difficultés actuelles

La situation actuelle est marquée par la conjonction de difficultés conjoncturelles et de mutations structurelles.

2.1 - Crise technologique : la numérisation de l'ensemble de la filière

Ce mouvement, déjà largement engagé dans le secteur audiovisuel, s'est récemment accéléré aux deux extrémités de la chaîne de production et de diffusion cinématographique.

Les moyens de tournage de films de cinéma basculent vers le numérique, réputé moins cher à l'achat. Les loueurs de matériels sont tenus de suivre la stratégie des fabricants de matériel (Sony, Panasonic, Arri, Aaton, etc.), dont la politique marketing a conduit à multiplier le nombre de modèles mis sur le marché et à accélérer leur rythme d'obsolescence : 40 modèles de caméras sont aujourd'hui disponibles, contre 5 il y a 5 ans. Les petits dispositifs de prise de vue et de capture numérique focalisent l'attention d'une part grandissante de la communauté des producteurs, qui ont parfois des difficultés à évaluer le niveau de risque dans un contexte d'accélération du rythme des « sorties » de nouveaux produits.

Au stade de la diffusion, le nombre de salles de cinéma équipées en projection numérique augmente³, en raison notamment de l'impact commercial positif des films en relief. Ce rythme devrait encore s'accélérer une fois les outils de financement de cette numérisation stabilisés. Cette mutation provoque une diminution du besoin en copies positives en provenance des laboratoires et la disparition progressive des supports physiques. Les prestataires impliqués dans la photochimie vont donc subir une baisse notable du chiffre d'affaires généré par une activité dont le niveau de marges est traditionnellement important.

Parallèlement, la baisse du coût de certains matériels de post-production numérique peut conduire les producteurs à intégrer, pour certains types de films, une partie des prestations réalisées traditionnellement par les industries techniques.

³ Plus de 1 000 écrans seraient équipés en numérique fin avril 2010, soit un peu moins de 20% du parc total.

2.2 - Crise économique : ralentissement de la production cinématographique et de fiction audiovisuelle en 2009

► Selon la FICAM, **la production de longs métrages de cinéma** serait en baisse de 10 % en 2009 (158 films contre 176 en 2008 et 181 en 2007) et les investissements de près de 300 M€ (25 %). Le nombre de semaines de tournage aurait diminué de 15 %. De même, si le nombre de longs métrages produits au premier trimestre 2010 serait sensiblement équivalent à celui constaté pour la même période en 2009, le nombre de semaines de tournage aurait lui chuté de 23 %, en raison de la réduction de près de 20 % des investissements.

Les chiffres du CNC, qui portent sur l'agrément des films, confirment cette tendance. Le nombre total de jours de tournage a baissé de 11 % en 2009, et de 9 % en moyenne par film. Plus globalement, après une année 2008 atypique, les investissements dans la production cinématographique française sont en recul en 2009. Cette baisse notable, de l'ordre de 26 %, ramène le montant des investissements à leur niveau de 2006. Si elle affecte surtout les films à gros budget, le devis moyen en 2009 – une fois neutralisé les trois films à très gros budget de 2008 – reste en baisse de 8,6 %.

► Dans le domaine de la **production audiovisuelle**, selon la FICAM, le volume horaire de la production de fictions aurait baissé de 17 % et le nombre de semaines de tournage de 12 % entre 2008 et 2009. Le volume horaire aurait de nouveau chuté de 25 % au premier trimestre 2010, par rapport au premier trimestre 2009.

Les données du CNC vont dans le même sens, puisque le volume horaire de la fiction a baissé de 17 % entre 2008 – année exceptionnelle en matière de volumes horaires produits – et 2009. Les devis ont eux reculé de 10,3 %, cette baisse étant particulièrement forte pour les postes de dépenses « moyens techniques » et « laboratoires » (- 16 %).

Cette baisse intervient dans un contexte où la concurrence de la fiction américaine reste vive. Elle provient notamment de la diminution des investissements des diffuseurs, qui s'explique pour partie par les fortes évolutions du marché publicitaire, qui se sont faites notamment au détriment des diffuseurs historiques.

En outre, malgré leur encadrement strict, les moyens techniques internes à France Télévisions continuent de soulever certaines interrogations dans le secteur privé des industries techniques.

2.3 - Difficultés croissantes d'accès au crédit bancaire

Dans ce contexte difficile, de nombreuses entreprises du secteur se sont trouvées confrontées en 2009 à des retraits d'engagements bancaires du fait de l'incertitude sur les marchés et de la crainte liée aux effets du passage au numérique.

L'évolution du chiffre d'encours de risque de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), qui intervient en garantie des engagements consentis aux industries techniques par les banques ou les sociétés d'affacturage, en atteste. L'encours de risque de l'IFCIC (hors contentieux) était de 7,5 M€ au 31 décembre 2009, en baisse sensible par rapport à l'année précédente (10,3 M€). Il correspond à 18,6 M€ de crédits. Le montant des garanties accordées au cours de l'exercice 2009 est passé à 2M€, contre 4,4 M€ au 31 décembre 2008, correspondant à 7 M€ de crédits.

2.4 - Problèmes de trésorerie liés notamment aux usages du secteur en matière de relation client / fournisseur

Les industries techniques sont sous une double pression en matière de trésorerie. Les principaux fournisseurs sont des groupes internationaux, qui appliquent avec rigueur les dispositions de la loi de modernisation de l'économie en matière de délais de paiement. Les clients – producteurs et distributeurs – sont en majorité de très petites entités. La lecture de leur position financière en est rendue très difficile (difficulté à mobiliser leur facture) et leur taille ne permet pas d'assurer un juste recouvrement des créances.

Il est certes dans les usages de la profession que les prestataires techniques accordent des souplesses de paiement ou des remises et rabais parfois significatifs, en particulier au profit de la production de court métrage. Toutefois, la tendance actuelle excède ces pratiques.

La mission a ainsi pu constater que les défauts de paiements étaient de plus en plus fréquents. Ce montant représente pour plusieurs entreprises jusqu'à 60 % de leur poste clients total. En matière de long métrage de cinéma, le règlement des prestataires techniques se retrouve ainsi de plus en plus assujéti à la commercialisation du film. Cet état de fait amène ces derniers à construire des modèles où ils doivent compter sur les premières recettes du producteur donneur d'ordre.

2.5 - Concurrence intense sur les prix entre les principaux acteurs

Une concurrence forte entre les acteurs les plus importants du secteur, liée au déclin de leur modèle économique traditionnel, n'est pas étrangère à la tendance à la baisse des prix. Ils ont ainsi cherché à compenser leurs baisses de marges très importantes afin de maintenir leurs parts de marché.

2.6 - Concurrence internationale accrue pour attirer les tournages et la fabrication des films

De nombreux territoires européens et extra-européens ont mis en place des dispositifs fiscaux très incitatifs afin d'attirer les investissements étrangers dans la production cinématographique et, parfois, audiovisuelle. Les prestataires français, notamment en matière de location de moyens de tournage et de prestations d'animation ou d'effets visuels numériques, ont ainsi perdu des marchés, malgré leur forte compétence. L'intensification de cette concurrence a conduit les autorités françaises à mettre en place un mécanisme similaire, le « crédit d'impôt international », qui est opérationnel depuis la fin de l'année 2009. Les premiers résultats sont très encourageants et il conviendra d'en évaluer l'efficacité sur la durée (cf. *infra* 3.5).

2.7 - Difficultés récurrentes sur le marché de la production de films publicitaires

Selon les données de la FICAM, 70 % des films publicitaires produits par les producteurs français seraient réalisés hors du territoire français. À cette tendance de fond à la délocalisation se conjuguent les effets de la crise et des évolutions du marché publicitaire depuis 2008. Même si la croissance des investissements publicitaires sur Internet a tendance à se ralentir, celle-ci a un impact sur les industries techniques. En effet, selon la FICAM, le budget moyen d'un film publicitaire pour la télévision est de 300 000 euros alors que le budget moyen d'un film publicitaire pour Internet est de 30 000 euros.

Parallèlement, la tendance à l'intégration verticale, déjà ressentie dans la production cinématographique et audiovisuelle, est encore plus sensible dans le secteur de la production publicitaire. Ce mouvement porte principalement sur les activités de production et de post-production. Ainsi, les principaux acteurs de la production publicitaire ont investi courant 2009 dans des moyens techniques comparables à ceux des sociétés spécialisées en post-production. Ils se limitent toutefois à la catégorie des projets où la prise de risque en fabrication est faible ou nulle.

L'intégration porte parfois sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'agence de création publicitaire jusqu'à la post-production, en passant par les activités de production. Ce modèle complet d'intégration verticale démontre une forte appétence à la délocalisation des savoir-faire très mobilisateurs de ressources humaines en fabrication.

Dans les deux cas, restent uniquement confiés au savoir-faire des industries techniques les projets très créatifs et très risqués ou échappant à la maîtrise des producteurs « intégrés ».

3 - Les mesures

3.1 - Reporter et alléger les dettes fiscales et sociales, pour un impact immédiat

Les constats menés précédemment illustrent les difficultés financières conjoncturelles des industries techniques, qui amplifient les effets de la situation structurelle délicate dans un contexte de fortes mutations technologiques et économiques.

Dès lors, il apparaît légitime de mettre en place, à très court terme, une série de mesures d'allègements et de reports fiscaux et sociaux, portant sur :

- la taxe professionnelle (report de paiement et allègement) ;
- les charges sociales ;
- les dettes fiscales et sociales à échoir.

Par ailleurs, une étude du poids relatif sur les différentes branches du secteur de la nouvelle contribution économique territoriale, qui se substitue à la taxe professionnelle à compter de 2010, serait pertinente.

Pour appuyer l'action des différents intervenants de l'État (CODEFI, CCSF, Comité d'intermédiation du crédit), une circulaire commune adressée aux trois ministères concernés (Ministère de la Culture et de la Communication ; Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ; Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) permettrait de donner des consignes d'accompagnement des entreprises du secteur des industries techniques⁴. En outre, la mission préconise qu'une assistance aux entreprises soit mise en place afin de les aider à bâtir leur dossier d'examen de leur situation par les organismes concernés.

⁴ À noter que les deux principaux départements concernés, concentrant la majorité des entreprises du secteur – Paris et la Seine Saint-Denis – ont déjà été avisés par la mission de la démarche en cours et ont pu traiter les premiers dossiers déposés devant leurs comités.

Le **comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)** est l'instance interministérielle unique dans le département compétente pour examiner la situation de toute entreprise de moins de 400 salariés⁵. Ce comité assiste les entreprises qui en font la demande et est compétent pour prendre toute décision utile au redressement de l'entreprise. Il est placé sous l'autorité du Préfet et du Trésorier-payeur général et rassemble les compétences financières, sociales et fiscales de l'État dans le département. Il est notamment composé des responsables du Trésor public, des Impôts, de la DRIRE, de l'administration en charge de la concurrence, des URSSAF et de la Banque de France. Son secrétariat permanent est à la Trésorerie générale du département du siège de l'entreprise.

La **commission départementale des chefs de services financiers (CCSF)** et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage, présidée par le Trésorier-payeur Général, est un comité départemental qui réunit les principaux créanciers fiscaux et sociaux des entreprises (Trésor Public, services fiscaux, URSSAF, ASSEDIC, Régime Social des Indépendants- RSI). Sa mission consiste à coordonner les actions pour l'octroi de facilités de règlement à toutes les personnes morales qui rencontrent des difficultés conjoncturelles. La CCSF examine les demandes de délais de paiement des dettes publiques nées de l'activité professionnelle des débiteurs. Son secrétariat est assuré par les services du Trésorier-payeur général.

Afin d'harmoniser la position des différents créanciers publics, la commission peut décider, à l'unanimité de ses membres, d'établir un plan d'apurement échelonné qui s'applique alors à l'ensemble de la dette de l'entreprise. Ce plan s'impose alors à tous les créanciers publics. Le suivi de chaque plan d'apurement est assuré par le secrétariat de la CCSF.

Seules les dettes déjà exigibles peuvent être comprises dans les plans d'apurement échelonnés accordés par la CCSF. Sont notamment concernés : les impôts directs, taxes de toute nature, produits et redevances du domaine de l'État ; les taxes et amendes douanières ; les cotisations et contributions sociales des divers régimes obligatoires de base de sécurité sociale et les cotisations ou contributions d'assurance chômage.

3.2 – Mobiliser les sources de financements longs⁶

► Le Fonds stratégique d'investissement (FSI)

Le **Fonds stratégique d'investissement** est un fonds créé par l'État en 2008. Il est assimilé à un fonds souverain, même si ses caractéristiques ne permettent pas de le définir ainsi. Créé sous la forme d'une société anonyme, son capital est détenu à 51 % par le groupe Caisse des dépôts et consignations et à 49 % par l'État (Agence des participations de l'État).

Pour remplir les missions qui lui ont été confiées, le fonds investit dans des projets rentables et qui génèrent des revenus. Il détient toujours une minorité du capital des entreprises dans lesquelles il investit. Il n'agit pas seul mais avec des partenaires privés. Il investit à long terme mais sans que la durée de l'investissement ne soit préalablement fixée.

⁵ Le Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI) est lui compétent pour examiner la situation des entreprises de plus de 400 salariés.

⁶ Il convient naturellement d'ajouter à cette liste les soutiens financiers directs accordés par le CNC (aide à l'investissement des industries techniques, aides à la R&D et à l'innovation (RIAM)) bien connus des entreprises du secteur.

Des contacts pris par les responsables de la mission pour approfondir cette voie, il ressort que les règles d'intervention du FSI semblent peu adaptées aux entreprises du secteur des industries techniques, sauf peut-être pour quelques entreprises de pointe disposant d'un fort potentiel de développement.

► **CDC Entreprises**

Filiale de la Caisse des Dépôts, CDC Entreprises est une société de gestion qui intervient pour faciliter le financement en fonds propres des PME disposant d'un potentiel de croissance.

À titre d'exemple, CDC Entreprises a repris récemment la gestion du fonds de capital risque Mode et Finance. Ce fonds, doté de 8,1M€, a été constitué afin de prendre des participations minoritaires aux côtés de créateurs majoritaires dans de jeunes sociétés de mode présentant un fort potentiel de développement à l'international. Cet exemple pourrait inspirer des initiatives similaires dans le secteur audiovisuel.

► **Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE)**

Créé fin 2009, le FCDE a pour mission d'intervenir au capital de PME de croissance fragilisées par la crise. Ce fonds de capital-développement public-privé d'environ 200 M€ est financé par le Fonds stratégique d'investissement (FSI) à hauteur de 90 M€, associé aux principaux établissements de crédit et d'assurances de la Place de Paris. Le montant unitaire de ses investissements est au maximum égal à 15 M€ et l'horizon d'investissement de 5 à 7 ans. Sa gestion est assurée par une société indépendante, Consolidation et Développement Gestion, filiale minoritaire de CDC Entreprises.

► **France Investissement**

Ce fonds d'investissement créé en 2006 est un partenariat du FSI (qui a repris les engagements de la Caisse des Dépôts) et d'investisseurs institutionnels privés. Il a également pour objet de faciliter le financement en fonds propres des entreprises à fort potentiel de croissance.

► **OSEO**

Les entreprises du secteur des industries techniques sont éligibles aux aides OSEO concernant le soutien à la création d'entreprise et la garantie de financements bancaires. C'est principalement cette dernière aide qui est sollicitée.

Toutefois depuis 2005 et la mise en place des pôles de compétitivité, dont CAP Digital qui concerne les TIC et les technologies et contenus numériques implantés en région parisienne, c'est principalement en tant que partenaire de financement de projets qu'OSEO est sollicité par les industries techniques.

3.3 - Un accompagnement des moyens humains

L'intensification des efforts des entreprises en matière de formation continue des agents est indispensable afin d'accompagner les mutations technologiques actuelles. Selon les propos recueillis auprès de l'échantillon de chefs d'entreprise auditionnés par la mission, ce besoin en formation technique se ferait sentir pour plus du tiers du personnel.

Les partenaires sociaux (FICAM et syndicats de salariés) et les différents acteurs publics concernés (AFDAS, Région Ile-de-France, Ministère du travail et CNC) ont récemment mené

une étude identifiant les besoins des salariés et des entreprises du secteur concernés par la mutation des filières photochimique, vidéo et du doublage. Une plate-forme pilotée par l'AFDAS et regroupant l'ensemble des partenaires a été mise en place à la suite de cette étude. Il sera important que le CNC et le Ministère de la Culture et de la Communication, même s'ils ne sont pas directement impliqués dans la mise en œuvre de ces actions, en suivent le développement.

Les besoins en formation continue sont également forts dans d'autres métiers, notamment chez les salariés des studios d'effets spéciaux et d'animation, les fabricants de matériel, etc. Il convient que les pouvoirs publics et les partenaires sociaux soient sensibilisés à cette situation, la formation étant essentielle au maintien de la compétitivité des entreprises et à la pérennité des emplois.

3.4 - Une procédure de recouvrement clients à réformer

Pour permettre les rentrées de trésorerie, il conviendrait d'améliorer les délais et les règlements des clients.

La mission recommande au CNC d'examiner le fonctionnement du fonds de soutien de la Région Ile de France, qui conditionne le versement de l'aide à la fourniture de factures acquittées des prestataires.

En outre, le CNC doit examiner le bien fondé et la faisabilité technique de l'extension du régime d'opposabilité applicable au soutien automatique producteur (cinéma) au soutien distributeur et au soutien producteur audiovisuel.

3.5 – Accompagner le développement du marché

Parmi les pistes de développement de l'activité des industries techniques, les deux suivantes méritent une attention particulière.

► La localisation en France des productions étrangères

Le crédit d'impôt en faveur de la production de films étrangers en France a été mis en place en fin d'année 2009. Une vingtaine de projets ont déjà reçu un agrément provisoire. Ils représentent un investissement prévisionnel en France de plus de 110 M€. L'effet incitatif de ce dispositif apporte ainsi ses preuves. Il s'agit cependant, pour qu'il conserve son efficacité, d'en garantir la pérennité et de l'adapter aux évolutions des mécanismes analogues en Europe.

Pour ce faire, il est nécessaire que le CNC se dote des moyens de mesurer l'attractivité des différents territoires en Europe, en liaison, éventuellement, avec les administrations concernées du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

► La numérisation des catalogues

Dans un contexte de développement de nouveaux modes de diffusion numérique des œuvres (projection numérique en salles, télévision numérique, vidéo à la demande...), la numérisation des œuvres de patrimoine (courts et longs métrages, œuvres audiovisuelles) est essentielle à la diffusion et à la valorisation des catalogues. Elle est également de nature à développer l'activité de nombreuses industries techniques et notamment des laboratoires photochimiques.

Le plan de numérisation prévu dans le cadre du Grand Emprunt sera à même de répondre à cet objectif, tout en offrant la possibilité de développer l'accès des citoyens à la culture cinématographique et audiovisuelle. Il serait bon que son impact se produise rapidement.

3.6 - Un soutien spécifique à la production de films publicitaires

La FICAM préconise qu'une réflexion concrète soit engagée pour la mise en place de mécanismes de soutien financiers à la production publicitaire. Elle souhaite également que les annonceurs publics soient sensibilisés à l'importance pour le secteur audiovisuel de la localisation des tournages de films publicitaires sur notre territoire.

3.7 – Améliorer la connaissance du secteur et de ses enjeux économiques

Afin de vérifier l'efficacité des mesures qui seront mises en œuvre et d'adapter celles-ci aux évolutions du secteur, tant technologiques qu'économiques, il est nécessaire de disposer d'informations financières régulières sur les industries techniques ou, *a minima*, sur un échantillon représentatif de celles-ci.

Outre le suivi de l'attractivité des différents pays européens évoqué au point 3.5, il apparaît également utile :

- de mener une veille régulière sur les pratiques commerciales et concurrentielles du secteur ;
- d'observer les effets sur le marché des concentrations et regroupements qui pourraient survenir, notamment dans le segment des laboratoires photochimiques.

Comme dans d'autres branches d'activité, les organisations professionnelles pourraient avoir un rôle essentiel à jouer dans cette mission.

*

Enfin, il conviendra pour les autorités françaises de constamment rappeler que la prestation technique est indissociable de l'ensemble de la chaîne de création, de production et de diffusion des œuvres et devrait être considérée comme telle par les autorités communautaires de la concurrence. Cet enjeu pourra être mis en avant lors du futur réexamen du système français d'aides d'Etat au cinéma et à l'audiovisuel.